

# COOPÉRATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MIGRATION AVEC LES PAYS TIERS

Par Birgit Sippel,  
Membre du Groupe de l'Alliance Progressiste des  
Socialistes et Démocrates au Parlement européen



Le 9 février 2023, les chefs d'État européens se sont réunis dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Conseil européen dont l'ordre du jour portait sur la migration. Dans leurs conclusions, les dirigeants se sont engagés à « prévenir les départs irréguliers et les pertes de vie, à réduire la pression sur les frontières de l'UE... et à augmenter les retours » en renforçant « la coopération avec les pays d'origine et de transit grâce à des partenariats mutuellement bénéfiques ».

Le premier résultat des conclusions du Conseil semblait être l'accord très discuté, conclu entre la Tunisie et la fameuse « Équipe Europe », comme l'ont appelée la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, et le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte.

Peu après l'annonce de l'accord, des rapports ont révélé que le régime tunisien aurait laissé des centaines de migrants dans le désert près de la frontière libyenne sans eau ni nourriture ni abri. Parallèlement aux récits alarmants de répression contre les immigrants africains en Tunisie, ces rapports reflètent le type de régime avec lequel l'« Équipe Europe » a choisi de coopérer.

Toutefois, pour certains États membres de l'UE, il n'est pas nouveau de regarder ailleurs lorsqu'il s'agit de coopération en matière de

migration. Rappelons, par exemple, l'accord UE-Turquie, la coopération des États membres ainsi que l'UE avec la Libye. Cependant, il est clair que ces accords sont rarement les partenariats mutuellement bénéfiques promis par la Commission et le Conseil. La plupart du temps, ils se concentrent uniquement sur la réduction des flux migratoires, parfois même quelles que soient les méthodes utilisées pour y parvenir, et sur l'augmentation des taux de migrants renvoyés dans leur pays d'origine.

Si le retour des demandeurs d'asile déboutés dans leur pays d'origine sûr est sans aucun doute l'une des pierres angulaires d'un système de gestion des migrations opérationnel, il n'est, de loin, pas le seul. Cependant, pour quiconque a suivi le débat public au fil des ans, en particulier au Conseil, il semblerait que les retours soient le seul indicateur d'un système efficace et opérationnel.

À mon avis, il s'agit d'une perspective beaucoup trop étroite, qui limite les progrès que l'UE peut réaliser en matière de diplomatie migratoire. Il est clair que la conclusion d'accords de réadmission avec l'UE n'est pas à l'ordre du jour de nos voisins, en particulier les pays par lesquels les migrants transitent souvent.

Le faible nombre d'accords de réadmission que l'UE a pu réellement conclure reflète cela, tout comme la liste des pays qui les ont approuvés,

qui n'inclut pas beaucoup les pays par lesquels les migrants transitent fréquemment. Avec une moyenne annuelle de 63 milliards d'euros d'envois de fonds de l'UE vers des pays tiers, il n'est pas surprenant non plus que peu d'incitations décident les pays d'origine, ou de transit, à accepter des accords à sens unique.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il ne semble pas que la Commission et le Conseil soient disposés à adapter leur stratégie pour permettre une approche mutuellement bénéfique. Ils réclament plutôt des mesures plus coercitives. Déjà, le nouveau code des visas prévoit des sanctions au cas où la coopération en matière de réadmission semblerait insuffisante. Dans le cadre des négociations sur un nouveau système des préférences tarifaires généralisées, les États membres semblent déterminés à inclure la possibilité de suspendre les avantages commerciaux si les pays tiers ne coopèrent pas au retour de leurs propres citoyens.

Pourtant, la volonté d'élargir la boîte à outils de la diplomatie migratoire semble trop axée sur le côté restrictif, sans aucune tentative réelle d'offrir des accords de coopération plus solides. Cela signifie, en particulier, qu'il faut développer des partenariats qui offrent des voies sûres et légales pour la migration de main-d'œuvre ainsi qu'une meilleure coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Partout en Europe, nous observons des pénuries de main-d'œuvre qui limitent notre potentiel économique. En Allemagne, par exemple, des représentants de premier plan de l'industrie et des experts en économie ont réclamé une immigration accrue pour répondre aux demandes de main-d'œuvre. Certains ont même déclaré que l'Allemagne aurait besoin de 1,5 million de personnes immigrantes chaque année pour maintenir la main-d'œuvre actuelle.

Une façon de remédier à ces pénuries doit être d'améliorer la façon dont nous traitons les gens qui sont déjà ici et qui n'ont pas reçu de statut de protection internationale, mais qui ne peuvent pas être renvoyés non plus. C'est pourquoi, je salue les efforts du gouvernement de coalition allemand dirigé par les socialistes permettant aux demandeurs d'asile qui se trouvaient déjà en Allemagne avant une date précise, de passer du système d'asile aux procédures de migration de main-d'œuvre.

De plus, à long terme, nous aurons besoin de voies plus attractives pour l'immigration légale à des fins de main-d'œuvre afin de remédier aux pénuries, de réduire le nombre d'entrées irrégulières et ainsi de lutter contre l'influence des passeurs appartenant à des réseaux criminels et des trafiquants d'êtres humains. En outre, cela pourrait également nous

donner l'occasion de nouer des partenariats de coopération plus solides avec des pays tiers.

Prenons l'exemple des partenariats de talents, qui offrent des possibilités d'éducation et de formation professionnelle dans les pays tiers ainsi que des voies d'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail. Jusqu'à présent, la plupart des partenariats de talents n'ont été réalisés que dans le cadre de projets pilotes à petite échelle, bien qu'ils offrent une alternative viable pour relever les défis, tant dans l'UE que dans les pays tiers.

En plus de soutenir notre économie et nos systèmes de protection sociale, le fait de nous concentrer sur des partenariats mutuellement bénéfiques, plutôt que sur des accords de retour uniquement, nous donnerait une boîte à outils diplomatique beaucoup plus constructive et holistique pour renforcer notre position dans les relations internationales dans le but de créer des situations gagnant-gagnant, non seulement en matière de migration, mais également sur les plans économique, énergétique et dans d'autres domaines politiques.

Par conséquent, j'espère que nous assisterons à un changement de paradigme par rapport à la stratégie unilatérale du Conseil et de la Commission, qui consiste essentiellement à rechercher la conditionnalité et les sanctions liées au retour et à la réadmission, vers une approche plus complète fondée sur une coopération sur un pied d'égalité.

En outre, nous devons également tenir compte de la dimension interne, par exemple en garantissant des procédures d'asile et des mesures d'intégration efficaces, ainsi que la sécurité sociale pour toutes les personnes vivant dans nos sociétés. Tout cela serait l'occasion de respecter les engagements, qui ne sont actuellement guère plus que de vaines promesses faites à nos propres citoyens, mais également aux réfugiés et aux pays tiers. ■

#### À propos de l'auteur

*Birgit Sippel est membre du Parlement européen depuis 2009. Elle est coordinatrice du Groupe des Socialistes et Démocrates à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), depuis 2014, et membre suppléant de la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL). Elle a été vice-présidente de la Commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA) et membre suppléant de la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents (PEGA). Elle est la négociatrice du Parlement européen pour le règlement relatif à la vie privée et les communications électroniques (e-privacy) et pour le contrôle des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures présenté par la Commission dans le cadre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Elle est également membre du groupe de travail Schengen au sein de la Commission LIBE.*